



# Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

## AFFICHAGE

### # 202505-20 AIDE TECHNIQUE AUX LOISIRS ET PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN MÉNAGER POSTE SALARIÉ REMPLAÇANT

Relevant du service des loisirs et de la vie communautaire, le titulaire voit au bon déroulement des activités de loisirs et exécute un travail général d'entretien ménager.

#### Description des tâches :

- Agit à titre d'appariteur surveillant, s'assure de l'ouverture et de la fermeture des bâtiments et autres locaux de l'Employeur selon les besoins du service et l'horaire établi ;
- S'assure du bon déroulement des activités de loisirs et du centre de conditionnement physique ;
- Agit à titre d'arbitre ou d'entraîneur dans diverses activités de loisirs ;
- Effectue l'installation, l'entretien et le remisage des équipements de loisirs et prépare les salles pour les différentes activités ;
- Maintient en bon état de propreté les bâtiments municipaux et des équipements ;
- Voit à l'inventaire des produits sanitaires et de nettoyage et en fait les commandes ;
- Effectue de menus travaux d'entretien et de réparation ;
- Peut être appelé à conduire des véhicules légers avec ou sans équipement ;
- Procède à l'entretien des patinoires et du terrain de balle, lorsque requis ;
- Effectue le déneigement des entrées principales et de secours des bâtiments municipaux avec une souffleuse manuelle au besoin ;
- Effectue toutes autres tâches connexes que peut lui confier son supérieur.

*Note : Les tâches mentionnées reflètent les principaux éléments caractéristiques de l'emploi identifié et ne doivent pas être considérées comme une énumération exhaustive de toutes les tâches inhérentes.*

#### Qualification et exigences :

- Disponibilité de soir et les fins de semaine ;
- Être en bonne forme physique ;
- Détenir de l'expertise dans la préparation des plateaux d'activités (balle-molle, soccer) ;
- Capacité à travailler à l'extérieur dans des conditions climatiques variées ;
- Avoir la capacité de travailler en équipe et avoir de l'entregent ;
- Détenir un permis de conduire de classe 5 valide au Québec ;
- Avoir le sens des responsabilités, un bon jugement et le sens de l'organisation ;
- Être autonome, ponctuel et fiable sont des qualités recherchées.

**Traitement :** Selon l'échelon salarial et classification à la convention collective actuellement en vigueur (entre 20,50 \$ et 22,87 \$ de l'heure, taux 2024).

**Statut d'emploi :** Salarié remplaçant (art. 5.06) pour la durée du remplacement jusqu'au retour en poste du titulaire.

**Heures de travail :** Horaire variable et flexible, 40 heures par semaine selon les besoins du service (jour, soir, fin de semaine).

Les salariés intéressés doivent faire part, par écrit, dans le délai ci-dessous indiqué, de leur candidature pour l'emploi en question à la direction générale. Un formulaire d'application est disponible à la réception de l'hôtel de ville et doit être remis **au plus tard le 28 mai 2025 dans la boîte aux lettres de l'hôtel de ville ou par courriel à [rh@lacmasson.com](mailto:rh@lacmasson.com)**. Le sceau de la date de réception ou la date du courriel fait foi du dépôt de la candidature dans le délai requis.

DONNÉ À SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON, ce 21 mai 2025.

Julie Forgues  
Directrice générale